



TITRE: LE DISCOURS SUR LES NORMES ÉPISTOLAIRES: OSCILLATIONS, TRANSITIONS ET INTERACTIONS ENTRE LA DESCRIPTION ET LA PRESCRIPTION

TITLE: THE DISCOURSE ON EPISTOLARY NORMS: OSCILLATIONS, TRANSITIONS AND INTERACTIONS BETWEEN DESCRIPTION AND PRESCRIPTION

AUTEURE: KATHARINA FEZER, UNIVERSITÄT TÜBINGEN

REVUE: *Circula*, NUMÉROS 21-22

ÉDITEUR: LES ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

ANNÉE: 2025

PAGES: 153 - 172

ISSN: 2369-6761

URI: [HTTPS://hdl.handle.net/11143/23712](https://hdl.handle.net/11143/23712)

DOI: [HTTPS://DOI.ORG/10.17118/11143/23712](https://doi.org/10.17118/11143/23712)

 Cet ouvrage est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons [Attribution 4.0 International](#).

Le discours sur les normes épistolaire: oscillations, transitions et interactions entre la description et la prescription

Katharina Fezer, Universität Tübingen
eva-katharina.fezer@uni-tuebingen.de

Résumé : Notre contribution porte sur le discours métalinguistique et méta-épistolaire au XVII^e et au début du XVIII^e siècle en France. En analysant six manuels épistolographiques à l'aide du modèle du discours normatif établi par S. Große, nous cherchons à savoir comment ces textes articulent les normes, s'ils diffèrent les uns des autres à cet égard et si une évolution diachronique peut être constatée. Il ressort de notre étude que tous les textes présentent une grande richesse de formulations (plutôt) prescriptives et (plutôt) descriptives, mais que ces formulations doivent néanmoins toujours être lues dans leur contexte afin de saisir leur pleine force prescriptive. En outre, les textes imprimés plus récents semblent avoir tendance à recourir plus souvent à des formulations explicitement prescriptives. Enfin, nous esquissons les grandes lignes de la forme que pourrait prendre une future analyse quantitative assistée par ordinateur, susceptible de fournir des résultats encore plus précis.

Mots-clés : description, prescription, épistolographie, lettres, norme

Abstract : This contribution focuses on metalinguistic and metaepistolary discourse in seventeenth- and early eighteenth-century France. By analysing six epistolography manuals using S. Große's model of normative discourse, it seeks to determine how these texts articulate norms, whether they differ in this respect, and whether any diachronic evolution can be observed. The study shows that all the texts contain a wide range of (rather) prescriptive and (rather) descriptive formulations. It is also shown that these formulations must nevertheless always be read in context to capture their full prescriptive force. Moreover, more recent printed texts seem to tend to use explicitly prescriptive formulations more frequently. Finally, the paper outlines a possible future quantitative analysis supported by digital tools, which could provide even more accurate results.

Keywords : description, prescription, epistolography, letters, norm

1. Introduction

Le choix fait par cette contribution¹ de se consacrer à une analyse de la négociation discursive des normes linguistiques qui s'est produite au XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle en France demande, nous semble-t-il, quelque justification en préambule, tant sont nombreux et denses les travaux scientifiques parus ces dernières années qui se sont penchés sur les œuvres métalinguistiques de cette époque (cf. Ayres-Bennett, 2019, 2025 ; Ayres-Bennett et Seijido, 2011 ; Fournier, 2004 ; Kibbee, 2011 ; Marzys, 2004 ; Siouffi, 2003, 2010 ainsi que les contributions dans Caron, 2004 pour n'en citer que quelques exemples). La justification que nous apportons par conséquent se base sur le fait que notre contribution ne traite pas du discours métalinguistique en général, mais se focalise sur une partie bien circonscrite de ce discours, à savoir sur la tradition discursive épistolaire, tradition qui a également déjà constitué l'objet de plusieurs analyses linguistiques – cf. notamment les travaux de Große, 2011, 2017 ainsi que les contributions dans Lignereux, 2023 – mais pour laquelle de nombreuses questions de recherche restent encore en suspens vu la quantité et la diversité des sources qui y sont liées. Nous nous intéresserons ainsi aux normes qui se rapportent explicitement à la langue utilisée dans les lettres. En même temps, nous élargissons quelque peu notre champ d'étude en examinant également des normes qui se rapportent moins à la langue qu'à d'autres domaines liés au cérémonial épistolaire, comme le choix des intervalles appropriés entre le corps de la lettre et la souscription.

Notre analyse portera sur les aspects suivants : Nous tâcherons de déterminer le(s) degré(s) prescriptif(s) des textes examinés en identifiant dans ceux-ci les caractéristiques linguistiques présentées par Große, 2017 comme caractérisant différents degrés (plus ou moins) prescriptifs ou descriptifs du discours métalinguistique. Nous y accorderons une attention particulière à la coexistence d'éléments attribués à différents niveaux normatifs. Nous vérifierons également si les différents manuels affichent des préférences individuelles pour certaines caractéristiques et s'il est donc possible de classer certains textes comme étant plus prescriptifs ou descriptifs que d'autres.

Les hypothèses à prouver sont les suivantes : Premièrement, il s'agit de démontrer que tous les textes normatifs pris en compte contiennent des éléments (plutôt) prescriptifs ainsi que des éléments (plutôt) descriptifs et que les expressions des deux types apparaissent le plus souvent très proches les unes des autres, ce qui constitue une autre preuve de ce qui a déjà été constaté dans plusieurs travaux, à savoir de la difficulté de subdiviser le continuum entre normes descriptives et normes prescriptives.

Deuxièmement, nous voudrions démontrer qu'une évolution diachronique peut être constatée dans la mesure où les manuels rédigés vers la fin du XVII^e et au début du XVIII^e siècle ont recours à des formulations plus prescriptives que les manuels rédigés plus tôt. Une telle constatation rejoindrait celle d'Ayres-Bennett concernant le développement des autres ouvrages métalinguistiques, avant tout des *remarques*, au cours du XVII^e siècle (cf. Ayres-Bennett, 2018).

1. Les travaux de recherche menés pour cet article ont été rendus possibles grâce au soutien de la Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG) – SFB 1391 – projet no. 405662736.

L'article est structuré comme suit : Nous commençons par rappeler les cinq degrés du discours normatif et leurs caractéristiques linguistiques respectives, tels qu'ils ont été identifiés par Große, 2011, 2017 (2). Vient ensuite la présentation de notre corpus (3), suivie de l'analyse (4) des six manuels épistolographiques (4.1-4.6). Les résultats sont résumés dans une brève conclusion qui permettra également d'esquisser quelques futurs axes de recherche (5).

2. Le discours normatif entre prescription et description

La communauté scientifique linguistique a souligné à maintes reprises que le terme de *norme* était « un bon exemple d'un mot-piège » (Rey, 2005 : 9), lié à de nombreuses difficultés terminologiques et conceptuelles (cf., entre autres, Siouffi et Steuckardt, 2001, 2007). Ceci est essentiellement dû au fait qu'il s'agit d'un terme ambigu recouvrant deux concepts qui, bien que différents voire opposés, ne sont pas entièrement séparés (cf. Lodge, 1993 : 86 ; Müller, 1985 : 264-294 ; Siouffi, 2019 : 27). D'un côté, la norme peut être descriptive, c'est-à-dire qu'elle se réfère à ce qui fait partie de l'usage « normal ». De l'autre côté, la norme peut être prescriptive, à savoir une directive sélectionnant parmi différents usages celui qui est considéré comme idéal. Ces deux concepts ne possèdent toutefois pas de frontières nettes, mais présentent des transitions diverses, raison pour laquelle on part le plus souvent de l'idée qu'il existe un continuum qui intègre les deux (cf., entre autres, Joseph, 1987 : 18).

Nous basons notre analyse sur les travaux de S. Große qui a proposé de structurer ce continuum en établissant une classification comprenant cinq degrés différents. Dans les lignes suivantes, nous résumons cette classification très brièvement (cf. Große, 2011 : 240-242, 2017 : 64-69, 2023 : 82-86 pour une présentation plus détaillée).

D'après Große, il est possible de distinguer cinq degrés différents du discours linguistique normatif, avec les descriptions, constatations et observations au premier degré, les remarques et commentaires au deuxième degré, les évaluations et jugements de valeur au troisième degré, les conseils au quatrième degré et, finalement, les règles au cinquième degré (le degré le plus prescriptif). Chacun de ces degrés est caractérisé par des traits linguistiques typiques. Ainsi, « l'indicatif (présent) lié aux unités lexicales verbales ou nominales du type *usage*, *emploi*, *servir*, *parler*, *employer*, *écrire* ou bien des expressions impersonnelles » (Große, 2011 : 241) s'emploie typiquement au premier degré qui ne présente aucune individualisation ou modalisation. La modalisation est cependant bien présente au deuxième degré, celui des commentaires, où elle se manifeste par l'emploi des verbes modaux (comme *pouvoir*) et d'adverbes ou de locutions adverbiales tels que *d'ordinaire*, *habituellement*, *assez*, *plutôt* et *peut-être*. Au troisième degré, celui des jugements, certains traits linguistiques (syntaxiques, lexicales, phonétiques etc.) sont classés comme appropriés ou non appropriés en utilisant notamment des adverbes ou des adjectifs qualificatifs (*bien*, *mal*, *bon*, *mauvais*, *honteux*, *dangereux* etc.) parfois au comparatif ou bien au superlatif, des verbes d'opinion et d'évaluation (*trouver*, *juger*, *préférer*, *critiquer* etc.) et le mode conditionnel, sans que l'usage de ces traits soit explicitement recommandé ou déconseillé. Les recommandations sont classées au quatrième degré du discours

normatif qui se caractérise par l'utilisation de l'impératif poli, des verbes modalisateurs déontiques (*devoir* etc.) et des verbes au futur. Enfin, le cinquième degré du discours normatif est verbalisé par des lexèmes exprimant l'obligation ou la condamnation (*éviter, nuire, bannir, insupportable, jamais, absolument* etc.), par les formes injonctives telles que l'impératif (négatif) ou les constructions déontiques impersonnelles *il faut, on doit* etc. qui – comme l'a souligné aussi Milhe Poutington en se référant à *il faut que* – ne laissent plus « aucune place à la notion de possibilité ou de contingence, et revien[nent] donc à poser de façon autoritaire un univers de la certitude » (Milhe Poutington, 2004 : 191).

Bien que ces nuances entre le pôle prescriptif et le pôle descriptif soient assez fines, elles ne sont pas non plus clairement séparées, comme le constate déjà Große elle-même qui a également utilisé des textes épistolographiques pour exemplifier les cinq degrés : « Dans nombre d'explications normatives, on peut non seulement constater une alternance entre les différents niveaux, mais également l'entrecroisement de ces niveaux » (Große, 2023 : 83). Cela n'enlève pourtant rien à l'utilité de ce modèle pour montrer la diversité du discours normatif de manière structurée et approfondie, ce que nous allons montrer en l'appliquant aux textes de notre corpus.

3. Un corpus méta-épistolaire du XVII^e siècle

Le corpus de notre étude est composé de six manuels épistolographiques, genre qui n'est pas facilement définissable ou classable à cause du nombre des œuvres et de leur diversité (cf. Dauphin, 1991 : 228, 2000 : 9 ; Große, 2017 : 14-16). Il est cependant possible de les définir comme des traités qui, dans leur forme prototypique, contiennent à la fois un guide théorique sur la rédaction des lettres et un recueil de lettres modèles. À ces deux parties s'ajoutent parfois d'autres parties de nature diverse, par exemple des considérations plus générales sur la langue ou bien une liste de différents titres de noblesse. Mais il arrive également que le manuel se limite à la partie théorique et qu'il ne contienne pas de lettres modèles (cf. Große, 2017 : 15 ; Große, 2008 : 85, Große, 2011 : 239 pour des définitions similaires).

Le grand nombre de manuels épistolographiques publiés au XVII^e et au début du XVIII^e siècle rend nécessaire une sélection pour l'établissement d'un corpus d'étude. Nous avons par conséquent choisi six ouvrages, à savoir *Le parfait secrétaire françois* de Nathanael Adam, publié en 1628, *Le parfait secrétaire* (1646) rédigé par Paul Jacob, le *Secrétaire à la mode* (1651), ouvrage très populaire de Jean Puget de la Serre, le *Secrétaire à la mode reformé* (1684) de François de Fenne, les *Lettres familières sur toutes sortes de sujets* de René Milleran, publiées en 1690 et, finalement, le *Traité sur la manière d'écrire des lettres* rédigé par Jean-Léonor le Gallois de Grimarest et publié en 1707. Ce choix se motive par deux aspects. Premièrement, les manuels retenus contiennent chacun une partie théorique relativement détaillée, fournissant ainsi suffisamment de matériel d'étude. Deuxièmement, ils sont publiés à intervalles assez réguliers au cours de la période étudiée, ce qui pourrait mettre en évidence d'éventuelles évolutions diachroniques.

Comme nous l'avons vu, la composition de ces ouvrages peut être très variée. Nous jugeons donc utile de fournir quelques informations sur la structure des manuels choisis et, surtout, sur celle ou celles de leurs parties que nous analyserons par la suite.

La majeure partie du secrétaire d'Adam est occupée par diverses lettres modèles qu'Adam estime être « les plus approchantes du stil de nostre temps » (Adam, 1628 : 18r).² L'ouvrage commence cependant par un paragraphe d'une quarantaine de pages, intitulé « Le secrétaire françois. Enseignant quelle doit estre sa personne & son institution pour se rendre capable d'une telle dignité : Avec la methode d'escrire & composer toutes sortes de lettres missives » (Adam, 1628 : 1r-18r). C'est ce paragraphe que nous allons retenir pour notre étude.

Quant à l'ouvrage de Jacob, les considérations théoriques occupent plus de place. Premièrement, toute une partie méta-épistolaire composée de dix chapitres et comprenant plus de 70 pages se trouve au début du livre. De plus, les exemples de diverses lettres contenus dans les trois parties suivantes du livre sont, tous, introduits par un chapitre contenant des « preceptes » qui leurs sont associées, ce qui donne à ces parties la structure suivante : *Des Preceptes de la Lettre de XY – Exemple – Des Preceptes pour la Response – Exemple* etc. Le fait que la plupart de ces chapitres de préceptes s'étendent sur plusieurs pages a pour conséquence que des réflexions normatives méta-épistolaires occupent une grande partie de l'ouvrage.

C'est déjà le titre du *Secrétaire à la Mode* de Puget de la Serre qui annonce que ce livre contient « une instruction d'escrire des Lettres, cy devant non imprimée ». Cette instruction, d'une longueur d'une quarantaine de pages, se trouve tout au début du livre et est composée de deux parties, intitulées « De la matière des lettres » (Puget de la Serre, 1650 : 5-35) et « De la forme des lettres » (Puget de la Serre, 1650 : 36-46).

Le titre du *Secrétaire à la Mode reformé* de Fenne donne également quelques indices sur son contenu et sur ses objectifs, indiquant notamment que cet ouvrage vise à moderniser le secrétaire de Puget de la Serre (ce qui est, d'ailleurs, explicitement confirmé dans la préface), et il est par conséquent peu surprenant que ce secrétaire « reformé » contienne une « Nouvelle instruction à écrire des lettres » (Fenne, 1684 : 1-40) ayant une longueur presque égale à celle de l'instruction dans le *Secrétaire à la Mode*. Compte tenu de cette filiation explicite, une comparaison du *Secrétaire à la Mode reformé* avec le secrétaire de Puget de la Serre pourrait s'avérer particulièrement fructueuse.

L'ouvrage de Milleran est le seul des ouvrages dont la partie théorique ne constitue pas le début, mais en forme la troisième des quatre parties. Cette « Instruction familière pour faire des lettres sur toutes sortes de matières » (Milleran, 1690 : 195-254) est composé de 37 chapitres dont chacun traite d'un genre épistolaire spécifique (entre autres des lettres « [p]our donner conseil quand on le de-

2. Pour faciliter la lecture, nous avons légèrement normalisé la graphie des citations tirées des manuels en remplaçant les *s* longs (ſ) par des *s* minuscules et en adaptant la distribution des *i* et *j* ainsi que des *u* et *v* à l'orthographe actuelle.

mande » (chapitre XXX), « [p]our bien écrire des nouvelles » (chapitre XXII) ou « [p]our avertir d'une faute » (chapitre XXXIV), pour ne citer que quelques exemples).

Enfin, le plus récent des manuels épistolographiques pris en compte, celui de Grimarest, est celui qui représente la source la plus étendue pour l'étude du discours méta-épistolaire. Ne contenant aucune lettre modèle, cet ouvrage se compose exclusivement de considérations théoriques qui sont tout au plus illustrées par quelques citations pouvant figurer dans une lettre concrète. La dernière partie, de plus de cent pages, est constituée d'un « Discours sur l'Usage dans la langue françoise » (Grimarest, 1707 : 188-297) de nature purement métalinguistique et non méta-épistolaire, raison pour laquelle cette partie ne sera pas examinée plus en détail dans l'analyse qui suit, mais elle mérite au moins d'être mentionnée puisqu'elle témoigne de la parenté des considérations méta-épistolaires et métalinguistiques.

4. Analyse

Il convient de préciser d'emblée que cette analyse ne saurait être exhaustive, c'est-à-dire qu'elle ne peut pas inclure l'examen détaillé de chaque formulation contenue dans les sections susmentionnées des manuels. Cela est dû au fait qu'aucun de ces ouvrages n'est encore disponible sous forme numérique et entièrement consultable en texte intégral (forme qui permettrait la recherche automatisée de formulations, lexèmes, temps verbaux, etc.). Une telle numérisation et en particulier la transcription nécessaire, qui, malgré l'existence de logiciels OCR, doit impérativement être vérifiée manuellement, aurait demandé trop de temps. Bien entendu, ce n'est pas non plus l'objectif de cet article, puisque la démonstration de la présence de formulations issues de l'ensemble du continuum du discours normatif ne nécessite pas de recourir à l'intégralité de chacun des textes ; il suffira de citer des extraits représentatifs. Dans ce qui suit, nous nous concentrerons donc principalement sur le premier chapitre (ou les premiers chapitres) de la partie théorique de chaque manuel.

Nous commençons par analyser un extrait un peu plus long tiré du manuel de Jacob car celui-ci nous semble particulièrement approprié pour illustrer de manière frappante les nombreuses transitions entre le pôle prescriptif et le pôle descriptif et pour montrer les mouvements le long du continuum. Les autres manuels seront présentés dans l'ordre chronologique de leur date de publication.

4.1. Les degrés prescriptifs du « *Parfait secrétaire* » de Jacob

L'extrait en question commence par le chapitre intitulé « Des considerations que doit faire celuy, qui veut escrire une Lettre, & de la Grace, ou bienseance qu'on y observe » (Jacob, 1646 : 6). On notera que le verbe modalisateur déontique *devoir* fait son apparition ici, certes sans le pronom impersonnel *on*, mais s'adressant néanmoins à un très large groupe par sa construction avec *celui qui*. Le degré de prescriptivité est donc déjà très élevé dans le titre, et il le reste dans la première phrase du chapitre correspondant qui reprend la construction avec *celui qui ... doit* : « Celuy qui entreprend d'écrire à

un autre, doit premierement considerer sa qualité, & celle de la personne à qui il escrit, le sujet qu'il traite, & les autres circonstances » (Jacob, 1646 : 6). Or, dans la phrase qui suit directement, aucune déontique, ni même aucune modification n'est identifiable : « Car l'on escrit tout autrement à un Ami qu'à un indifferent, à un Grand qu'à un moindre » (Jacob, 1646 : 6). Ce style très descriptif se poursuit le long des phrases suivantes dans lesquelles, si l'on y cherche les caractéristiques énumérées par Große, on retrouve exclusivement l'indicatif présent :

On considere en la personne à qui l'on escrit, l'estat du corps, de l'esprit [...] & son nom. L'on remarque en la nature le sexe, l'âge [...] & la Patrie, en la fortune la naissance [...] & sa profession. Pour les passions, on void s'il a de la bien-veillance, ou de la haine ; [...] enfin le parentage & les services qu'il a rendus. (Jacob, 1646 : 7)

Le discours ne reste cependant pas à ce premier degré, le plus descriptif, mais change à nouveau de nature. Ainsi, la phrase qui succède à la dernière de celles citées jusqu'ici peut être classé au cinquième niveau puisqu'on y trouve une construction réfléchie impersonnelle avec *devoir* : « Pour la matiere comme elle est diverse, elle se doit traiter aussi selon les divers sujets » (Jacob, 1646 : 8). S'ensuit une phrase du premier degré, « l'on parle autrement des affaires d'Estat que de celles des particuliers, & l'on met des choses dans la raillerie, qui auroient mauvaise grace parmy les serieuses » (Jacob, 1646 : 8), mais seulement pour être aussitôt rejoints par une phrase du cinquième degré normatif, dans laquelle on trouve même l'injonctive *il faut* : « Il faut que la prudence donne les loix particulières, selon la circonstance du temps, des personnes & du credit que l'on a » (Jacob, 1646 : 9).

On comprend déjà ici à quel point les formulations (plutôt) descriptives et prescriptives sont mêlées. Cela implique aussi que la considération isolée des moyens linguistiques employés pour verbaliser certaines normes ne permettrait pas encore de déduire la force pragmatique que ces normes peuvent exercer. Cette force ne peut être déduite que du contexte discursif. Ce n'est que lorsqu'on prend en compte les phrases voisines qui énoncent ces règles de manière très explicite que l'on s'aperçoit, par exemple, que même les phrases qui ne font apparemment que décrire quelques pratiques du commerce épistolaire expriment en fait des règles et sont donc de nature prescriptive.

Jusqu'à présent, nous avons cité presque exclusivement des parties de texte qui peuvent être classées dans le degré le plus descriptif ou bien dans le degré le plus prescriptif. Or, un regard sur quelques autres extraits du *Parfait secrétaire* de Jacob révèle que les moyens linguistiques des degrés intermédiaires sont également présents dans ce texte. Pour le démontrer, il suffit de regarder le chapitre qui suit celui que nous venons de présenter. Ce chapitre porte une expression dans son titre qui fait plutôt partie du niveau 4, celui de la recommandation, utilisant l'adjectif correspondant : « De la brieveté des lettres, & où elle est recommandable » (Jacob, 1646 : 9). Le début de la première phrase du chapitre présente un degré de prescriptivité encore légèrement plus faible en employant un verbe d'opinion pour présenter l'avis d'un groupe, et peut donc être classé au troisième degré (« Certains estiment qu'une Lettre ne doit pas aller au-delà de huict vers Heroïques », Jacob, 1646 : 9). La suite du texte contient un jugement accablant vis-à-vis ce groupe de personnes : « Ceux qui la

veulent assujettir dans certains espaces, & à l'estroit, sont à mon avis aussi ridicules, qu'un tailleur, qui donneroit des habits de Pygmee à un Geant, ou qu'un Peintre, qui peindroit tous ses tableaux d'une mesme couleur » (Jacob, 1646 : 11). Dans les phrases suivantes, d'autres caractéristiques du troisième degré sont identifiables, par exemple le mode du conditionnel accompagné d'autres adjectifs évaluatifs (« la briefveté n'y seroit pas moins ennuyeuse, que la longueur », Jacob, 1646 : 12) ainsi que l'adjectif évaluatif par excellence, *bon*, employé aussi au superlatif : « [T]out ce qui est dit à propos, est toujours bon. [...] Le meilleur c'est, de se tenir dans les regles de la bien-seance » (Jacob, 1646 : 12).

Pour des raisons de place, les chapitres suivants du secrétaire de 1646 ne seront plus détaillés ici. Nous nous limitons à apporter encore deux exemples pour montrer que des expressions faisant partie du deuxième degré, celui de la remarque et du commentaire, le seul qui n'a pas été évoqué jusqu'à présent, sont également bien présentes. Par exemple, en expliquant les normes à respecter lors de la rédaction d'une lettre de reproche, Jacob précise que « [p]our l'ordinaire on commence par une plainte [...] ou par une exclamation » (Jacob, 1646 : 383), et quand il s'agit d'expliquer le style appelé « médiocre » et les genres épistolaires qui y sont associés, l'auteur du *Parfait secrétaire* se sert de la même expression modalisante : « [P]our l'ordinaire, la recommandation, l'accusation [...] & toutes les entrées d'un discours paroissent avec une naïveté, qui n'est ny trop basse, ny trop relevee » (Jacob, 1646 : 17).

Il convient toutefois de noter que, bien que tous les degrés du discours normatif fassent partie de ce texte, leur rapport n'est pas tout à fait équilibré. C'est surtout vers la fin de la longue partie théorique du début de l'œuvre que dominent les moyens de verbalisation attribués aux quatrième et cinquième degrés et donc à la prescriptivité la plus forte. À titre d'exemple, nous joignons un extrait dans lequel Jacob fait la distinction entre différents types de styles entassant des expressions explicitement déontiques :

« [L]e style meslé de douceur & de plaisir, doit ordinairement s'emparer du commencement du discours ; le subtil & clair doit traitter les preuves & les raisonnemens ; le haut & le puissant doit toujours estre gardé pour les mouvemens qui suivent les preuves [...]. Il y a des temps, des sujets & des personnes, ou il faut desployer tous les charmes de nostre eloquence. » (Jacob, 1646 : 21-22)

Nous terminons cette plongée dans *Le Parfait Secrétaire* par un dernier extrait qui illustre encore une fois, de manière prototypique, la frontière étroite voire inexistante entre la description et la prescription dans le discours. Il s'agit d'une phrase qui sert d'ouverture au chapitre IX intitulé « De l'Exorde des Lettres » :

Ceux qui ont de l'esprit, ayans à composer un Discours important, ne se contentent pas d'en bien considerer le sujet, & de l'examiner meurement ; mais encore le divisent en certains poincts, ou parties, & puis cherchent des raisons, & des argumens [...] pour discourir avec plaisir. (Jacob, 1646 : 52-53)

À première vue, il serait possible de classer cette phrase comme purement descriptive puisque celle-ci semble se borner à dépeindre le comportement d'un certain groupe de personnes. Mais il devient vite évident que ce groupe est doté de certains attributs positifs – et que tous ceux qui ne se comportent pas de la même manière que les personnes citées ne possèdent pas d'esprit. Cet extrait rappelle fortement l'exemple donné par Joseph (1987) d'une phrase qui, bien qu'elle soit à l'indicatif, peut être interprétée comme un impératif et possède la force pragmatique de ce dernier : 'The best speakers say x (not y)' [...] differs from the blatantly prescriptive "Say x, not y" only in syntax: the indicative has the pragmatic force of an imperative » (Joseph, 1987 : 18). Il n'est donc guère surprenant qu'à la même page suivent des phrases du cinquième niveau exprimant la même norme avec des expressions prescriptives plus explicites, à savoir la déontique explicite *devoir* (« l'Exorde [...] doit estre composé de telle sorte », Jacob, 1646 : 53) ainsi que le verbe impersonnel *falloir* (« Il faut donc, pour exceller, qu'il y ait une juste mesure », Jacob, 1646 : 53).

Qu'en est-il des cinq autres manuels ?

4.2. Les degrés prescriptifs du « *Parfait secrétaire françois* » d'Adam

Nombre des observations faites à propos du manuel de Jacob restent valables pour ces ouvrages. Tous font usage des moyens linguistiques de tous les degrés normatifs en présentant toutefois des préférences individuelles pour certains moyens d'expression. Nous commençons par le secrétaire d'Adam, en citant quelques passages exemplaires pour chacun des degrés normatifs. Peuvent être classifiées comme appartenant au premier degré les phrases qui contiennent des expressions impersonnelles à l'indicatif tels que « Ces tiltres en suscription se donnent non seulement aux Princes, Ducs, & Pairs de France, mais encor aux principaux Officiers de la Couronne [...] ; Et se fait la distinction selon que plus ou moins celuy qui escrit est qualifié en grandeurs & estats » (Adam, 1628 : 6v^o). En qualifiant par exemple un certain usage linguistique de *commun*, Adam se sert aussi des adverbes modificateurs appartenant au second degré : « Pour les Soubscriptions, combien qu'elles soient aussi differentes par la reigle qui s'ensuit, neantmoins la courtoisie des François a rendu quasi communs les mots de Tres-humble serviteur » (Adam, 1628 : 8v^o). Comme Adam classe cette formule de clôture non seulement comme commune, mais aussi comme faisant partie de l'usage de la courtoisie, il l'associe à un terme à forte connotation positive, ce qui rapproche déjà cette phrase du troisième degré. Ce degré est cependant plus clairement représenté par d'autres exemples qui contiennent des verbes d'opinion et d'évaluation ou des adjectifs qualificatifs tels que le verbe *désirer* (« Il sera a desirer que notre Secrétaire se rende familières les questions qu'il y devra faire pour en prendre cognissance »,

Adam, 1628 : 11r^o) ou bien l'adjectif *nécessaire* (« aussi est-il tres necessaire de garder une reigle & une proportion, soit au corps, ou à la soubs & subscription des lettres », Adam, 1628 : 4r^o).

Ce sont surtout les verbes au futur qui représentent le quatrième degré du discours normatif chez Adam, aussi bien à la voix passive (« escrivant à moindre que soy, cét ordre sera gardé », Adam, 1628 : 6r^o) qu'à la voix active : « Au corps des lettres nostre Secretaire observera aussi la difference de mettre monseigneur ou monsieur hors ligne, ou en mesme ligne, ou faire les abbreviations selon les differences qui s'ensuivent » (Adam, 1628 : 7r^o).

Enfin, les moyens linguistiques du degré normatif le plus prescriptif sont également présents, entre autres dans l'extrait suivant qui contient à la fois deux occurrences du verbe *falloir* ainsi qu'une forme impersonnelle du verbe déontique *devoir* :

Pour la Subscription [...], faut considerer la qualité de celuy qui l'envoye : Car s'il y a de l'égalité entre ces deux personnes il doit y avoir sur icelle sans abreviation ;

A Monsieur

Monsieur de

avec moyenne distance des deux lignes : Car on fait davantage d'honneur, plus elles sont es-loignées : Consequemment selon les degrez de dignitez de ceux à qui on escrit, il faudra tenir ceste reigle. (Adam, 1628 : 4v^o-5r^o)

Compte tenu de cette diversité des moyens d'expression utilisés, il va presque de soi que des moyens très différents se retrouvent souvent à proximité immédiate (comme nous l'avons déjà constaté pour le manuel de Jacob), de sorte que le texte d'Adam oscille aussi constamment entre des formulations plus prescriptives et plus descriptives. Un seul exemple suffira pour illustrer cela. Lorsqu'Adam aborde la question de l'adresse correcte dans les lettres, il utilise l'expression déontique explicite *on doit*, mais il y renonce dans la phrase suivante et n'y utilise que l'indicatif sans autre modification : « A toutes sortes de personnes à qui on escrit on doit tousiours mettre leurs qualitez apres leurs noms. Aussi quand on parle ou escrit au Roy ou à la Royne, l'on use ce terme, votre maiesté » (Adam, 1628 : 7). À nouveau, la teneur des formulations à l'indicatif présent est modifiée en raison de leur proximité immédiate avec des moyens linguistiques fortement prescriptifs, ces derniers conférant à l'ensemble du paragraphe un caractère plus contraignant.

4.3. Les degrés prescriptifs du « Secrétaire à la mode » de Puget de la Serre

Déjà la première phrase des instructions du manuel de Puget de La Serre, qui, après quelques remarques préliminaires, entre au vif du sujet, fait usage du verbe *devoir* : « Celui qui veut bien escrire des Lettres doit prendre garde à deux choses » (Puget de La Serre, 1650 : 5). Peu après, on trouve la première tournure injonctive avec *il faut* : « Il faut seulement raconter les choses comme elles vont, & de mesme façon qu'on les diroit de bouche » (Puget de La Serre, 1659 : 7). Bien sûr que Puget de La Serre, tout comme les autres auteurs des manuels, ne recourt pas exclusivement aux expressions les plus prescriptives. Ainsi, il fait régulièrement usage du verbe modal *pouvoir* pour commencer ses explications sur la manière d'écrire certaines sortes de lettres, même si, dans les phrases qui suivent, il se sert à nouveau du verbe *falloir*, plus prescriptif, comme l'illustre le passage dans lequel Puget de La Serre traite des lettres à écrire à ceux qui ont demandé conseil – « [o]n peut commencer par quelque petit excuse de son insuffisance. Puis faut declarer ce qu'on treuve à propos de faire » (Puget de La Serre, 1650 : 7) – ou bien l'extrait suivant qui traite des lettres de conseil à écrire à ceux qui ne l'ont pas demandé : « [O]n peut à peu pres suivre ceste methode. Premierement il faut s'excuser de qu'on s'ingere de donner conseil » (La Serre 1650 : 8). On peut constater une prédilection particulière de Puget de la Serre pour les verbes au futur dont il se sert surtout pour exposer la manière dont certaines lettres doivent être structurées. En voici un exemple tiré d'un paragraphe traitant les lettres de reproche :

[O]n pourra tenir ceste methode. Premierement nous loüerons les belles qualitez de nostre ami, & lui tesmoignerons combien nous l'en estimons. Puis dirons que [...]. Après cela nous adjousterons [...]. Nous dirons aussi [...]. Nous conlurrons en lui representant l'honneur & le profit qui lui reviendra de fuir le vice [...]. (Puget de la Serre, 1650 : 11)

De plus, Puget de La Serre a une préférence pour les constructions elliptiques. De nature verbale, ces ellipses ont pour conséquence que les verbes explicitement déontiques ne sont pas toujours exprimés même s'ils sont clairement sous-entendus, comme c'est le cas dans l'extrait suivant : « Tiercement il faut garder la bienséance en ses lettres. Et pour ce faire considerer soigneusement ce qui convient à la chose qu'on traite & au lieu & temps esquels on vit. Item aux personnes tant de celui qui escrit & à qui on écrit » (Puget de la Serre, 1650 : 44).

Il y a également des extraits appartenant au premier degré normatif tels que le passage traitant des suscriptions convenables (« La suscription interne est celle qu'on met au-dedans des lettres, y employant les titres de Monseigneur ou Monsieur, Madame ou Mademoiselle, en teste en une ligne à part, avec une grande distance de la seconde ligne [...]. Mais à ceux à qui on ne veut pas faire tant d'honneur on les conjoint en mesme ligne avec le corps des lettres », Puget de la Serre, 1650 : 39) ainsi que des exemples du second degré tels qu'une norme regardant les lettres de remerciement (« [c]ommunement on les commence par la commemoration du bien ou plaisir qu'on a receu », Puget de la Serre, 1650 : 31) et des exemples du troisième degré tels que le jugement de valeur dont fait

l'objet une stratégie relative aux lettres de réclamation : « [I]l est bon d'entremesler les plaintes de loüanges » (Puget de la Serre, 1650 : 18).

Ce sont néanmoins les moyens d'expression des quatrième et cinquième degrés qui prédominent clairement. À noter que Puget de La Serre nie à plusieurs reprises vouloir ou pouvoir imposer des règles, puis fait immédiatement mentir ses propres mots en utilisant à nouveau le déontique ou au moins de forts jugements de valeur. De tels passages figurent dans ses explications sur les lettres de commandement (« Il n'est besoin d'en donner de reigles. Les plus simples sont les meilleures », Puget de la Serre, 1650 : 12), sur les lettres de congratulation (« à cause de ceste grande diversité de sujets [...] il est difficile d'en donner des reigles, qui conviennent esgalement à toutes. Seulement est à observer, qu'il faut d'entrée tesmoigner le contentement », Puget de la Serre, 1650 : 26) et sur les lettres de raillerie : « ne s'en peut donner de preceptes, pource que c'est le naturel qui y contribuë le plus, & qu'en le voulant contraindre on se met en danger de commettre de grandes impertinences. Seulement faut prendre garde és railleries qu'elles soient honnestes » (Puget de la Serre, 1650 : 33).

4.4. Les degrés prescriptifs du « Secrétaire à la mode reformé » de Fenne

Du point de vue de son degré prescriptif, l'instruction de Fenne ne diffère pas beaucoup de celle de Puget de La Serre. Les moyens d'expression appartenant au quatrième et surtout au cinquième degré y dominent aussi manifestement. Le début de l'instruction de Fenne en donne déjà une bonne impression, avec quatre occurrences de *il faut* et deux apparitions de *on doit* :

La nécessité de la vie ayant introduit le commerce & l'usage des Lettres, qui ne sont que le discours des absens, Il faut pour les bien écrire, avoir les mêmes précautions, que l'on observe pour la politesse de l'Action & du Discours entre les presens : C'est qu'il se faut servir des mêmes expressions d'Amitié, d'Honnêteté & de Respect en écrivant, que nous sommes obligés de garder en parlant pour être dans les regles de la bien-seance. Pour y réussir il faut bien envisager la Personne, à qui on écrit, & considerer la Matiere, qui fait le sujet de la Lettre que l'on écrit. Quant aux Personnes, on doit y avoir le même égard, comme nous venons de dire, en leur écrivant qu'en leur parlant. On les doit considerer, ou sous la qualité d'une personne superieure, qui écrit à une inferieure, ou, d'un égal à un égal. Il faut outre cela prendre garde, si c'est une femme ou un homme [...]. (Fenne, 1684 : 1-2)

Certes, d'autres formulations relevant plutôt d'autres degrés sont également utilisées, entre autres l'infinitif sans aucune modification ou subjectivation (« On traite l'Empereur de Majesté Imperiale [...]. Le Grand Turc est traité de Hautesse [...]. À l'égard des Ecclesiastiques, on met Vôtre Sainteté [...]. On donne proprement la Qualité de Madame [...] aux Reynes », Fenne, 1684, 5-6), les adjectifs ou adverbes intensificateurs (« Il vaut bien mieux finir la Lettre par un Nominatif, ou par un Accusatif », Fenne, 1684 : 8 ; « il est plus respectueux de se servir de grand papier », Fenne, 1684 : 2) ou bien les verbes modaux tels que *pouvoir* : « on peut prendre du petit papier, pour éviter la façon » (Fenne,

1684 : 2). Or, dans la majorité des cas, ces phrases sont à nouveau suivies d'expressions plus ouvertement prescriptives. Ainsi, le dernier extrait cité se poursuit par « & que le papier sur lequel on écrit doit être double » (Fenne, 1684 : 2) et la citation qui le précède se termine par « mais il faut que ce petit papier soit double » (Fenne, 1684 : 3). Ceci permet de constater à nouveau l'effet déjà observé dans les œuvres de Jacob et Adam : le caractère non obligatoire des expressions classifiées comme appartenant au premier degré est fortement atténué dès lors que celles-ci ne sont pas considérées isolément, mais prises dans leur contexte.

Nous avons mentionné ci-dessus qu'une comparaison entre les secrétaires de Fenne et de Puget de la Serre pourrait être particulièrement intéressante, car Fenne, dans sa préface et dans le choix du titre de son ouvrage, exprime son objectif de créer une alternative essentielle et plus actuelle au manuel de son prédécesseur. On aurait pu s'attendre à ce que Fenne utilise systématiquement des formulations plus prescriptives, ce qui, selon Ayres-Bennett, serait caractéristique des œuvres métalinguistiques rédigées plus tard au cours du XVII^e siècle. Or, cette hypothèse ne s'est pas vérifiée dans le cas présent. Bien que Fenne utilise d'autres formulations (il ne copie pas les instructions rédigées par Puget de la Serre, même s'il reprend certaines des lettres modèles de ce dernier), ces formulations ne peuvent toutefois pas être uniformément classées comme plus prescriptives. Étant donné que la prise en compte des manuels d'Adam et de Jacob n'a pas non plus permis de constater une évolution stricte vers l'utilisation de moyens linguistiques toujours moins descriptifs, il est possible que le développement constaté par Ayres-Bennett s'applique davantage aux ouvrages purement métalinguistiques (tels que les grammaires, les *remarques*, les dictionnaires) et moins aux œuvres consacrées à des traditions discursives spécifiques, comme justement les manuels épistolographiques. Il reste toutefois deux autres œuvres de ce genre textuel à examiner, les deux plus récentes, dont le contenu pourrait éventuellement modifier ce constat provisoire.

4.5. Les degrés prescriptifs des « *Lettres familières* » de Milleran

Le secrétaire de Milleran fait abondamment usage de l'impératif, ce qui implique que cet ouvrage privilégie lui aussi des moyens d'expression d'un degré hautement prescriptif. Pour illustrer ceci, nous allons jeter un coup d'œil aux explications concernant les lettres « pour faire connaissance », première espèce de lettres que Milleran traite en détail :

Alleguez premierement les raisons qui vous obligent de rechercher sa connaissance [...].
Après dites que s'il vous reçoit au nombre de ses amis, il connoîtra que vous n'en êtes pas indigne, & concluez que si ce bonheur vous arrive, vous vous efforcerez d'entretenir son amitié par toutes sortes de moyens. (Milleran, 1690 : 201)

Milleran fait également abondamment usage du verbe *devoir*, aussi bien sans négation (« ces deux sortes de lettres [...] doivent s'écrire avec plus de soumission », Milleran, 1690 : 224) qu'avec négation (« on ne doit jamais mettre le surnom de celui à qui on écrit dans la suscription interieure », Milleran, 1690 : 312). Mais on trouve aussi des éléments linguistiques des premier et deuxième degrés, par exemple en ce qui concerne les formules de clôture (« Si on écrit à un Supérieur, on finit par des marques de respect, & à un inferieur, ou à un égal par quelque civilité », Milleran, 1690 : 201-202) ou bien les billets doux : « ces sortes de lettres sont ordinairement les plus courtes qui se fassent » (Milleran, 1690 : 254). La variabilité des formulations, qui ne change pourtant rien à la prédominance des plus prescriptives d'entre celles-ci, peut être assez bien illustrée par la simple juxtaposition de débuts de chapitres. Voici donc la première phrase de chacun des chapitres VIII à XV : « Il faut assurer vôtre ami, que vous n'avez jamais de contentement plus sensible » (Milleran, 1690 : 206), « Il faut commencer par un témoignage de votre amitié » (Milleran, 1690 : 207), « Vous témoignerez à vôtre ami la joye que vous en avez » (Milleran, 1690 : 207), « Marquez à vôtre ami les souhaits que vous faites » (Milleran, 1690 : 208), « Vous commencerez par des souhaits » (Milleran, 1690 : 209), « Temoignez que vous êtes bien aise que la fortune ait recompensé son mérite » (Milleran, 1690 : 209), « Vous témoignerez que, comme il étoit juste, vous vous en réjouissez avec lui » (Milleran, 1690 : 210), « Elles contiennent ordinairement des remercimens » (Milleran, 1690 : 211). Au total, on y trouve deux fois la déontique *il faut*, trois fois un verbe au futur, deux fois l'impératif et une fois la modalisation par *ordinairement*. En classant ces moyens d'expression dans le schéma de Große, on obtient quatre occurrences du cinquième degré, trois occurrences du quatrième degré et une occurrence du deuxième degré, ce qui permet de confirmer la préférence pour les formulations appartenant à des degrés plus élevés.

Reste maintenant à vérifier si l'ouvrage le plus récent, le volume de Grimarest publié au début du XVIII^e siècle, perpétue cette préférence.

4.6. Les degrés prescriptifs du « *Traité* » de Grimarest

Les degrés élevés sont également ceux qui ont la préférence de Grimarest. Dès la première phrase de son chapitre sur le style épistolaire, il fait usage du verbe *devoir* : « L'expression dans les Lettres doit être vive, naturelle, nette & concise, sans qu'il y paroisse de travail » (Grimarest, 1709 : 17). Suivent de nombreuses autres occurrences de ce verbe et d'autres verbes modalisateurs déontiques tels que *vouloir* ou bien *demandeur* (« on ne doit point accumuler les termes & les expressions synonymes, mais il faut choisir celles qui sont les plus propres pour exprimer une seule fois la pensée », Grimarest, 1709 : 22 ; « [l]es affaires, les faits graves [...] veulent des expressions nobles, sages et sérieuses. Les descriptions de choses [...] demandent un stile enjoué, vif, leger & un peu figuré », Grimarest, 1709 : 19-20), de la négation (« Que l'on n'écrive jamais rien qui puisse déplaire à son ami », Grimarest, 1709 : 34), de l'impératif (« Egayez encore par vos termes [...] ce que vous mandez d'agréable à vôtre ami », Grimarest, 1709 : 36) et de lexèmes exprimant l'obligation ou la condamnation tels que *bannir* : « Les pointes, les jeux de mots sont aujourd'hui bannis du bel usage dans le stile épistolaire » (Grimarest, 1709 : 18). Grimarest est le seul des auteurs à affirmer explicitement qu'il donne des règles, des maximes ou des

préceptes (« j'établis pour maxime de ne point imiter le stile de personne dans les Lettres », Grimarest, 1709 : 22-23), une véritable innovation qui le distingue particulièrement de Puget de La Serre qui, nous venons de le voir, avait justement nié cela.

Bien sûr, on trouve aussi des phrases qui ne contiennent ni déontiques ni jugements de valeur explicites. Toutefois, ces phrases sont en grande partie des preuves de la conclusion de Joseph, citée plus haut, sur la force pragmatique de l'indicatif. En constatant par exemple que « la seconde manière de s'écrire avec cérémonie [est] fort usitée aujourd'hui par les personnes qui savent l'usage du monde » (Grimarest, 1709 : 117), Grimarest indique clairement laquelle des deux manières est la meilleure et devrait par conséquent être pratiquée.

5. Conclusion

Notre analyse du discours métalinguistique et méta-épistolaire tel qu'il se révèle dans des manuels épistolographiques du XVII^e et du début du XVIII^e siècle a notamment permis de constater que ce discours, quel que soit l'ouvrage pris en compte, est d'une grande diversité en ce qui concerne les moyens d'expression linguistiques mis en usage. Ces moyens, qui vont de simples descriptions à l'indicatif à des prescriptions explicites à l'impératif, sont utilisés dans toute leur gamme pour verbaliser des normes, oscillant souvent entre des formulations plutôt prescriptives et plutôt descriptives.

Surtout, l'examen des ouvrages a montré qu'il ne suffit pas, pour déterminer la nature prescriptive ou descriptive d'un ouvrage (ou bien d'une partie, d'un chapitre ou d'un paragraphe de cet ouvrage), de définir isolément les différents moyens linguistiques utilisés. Au contraire, cette nature ne peut être déterminée qu'en tenant compte du contexte. Ainsi, l'indicatif présent peut déployer la force pragmatique d'un impératif grâce à une construction qui le précède ou le suit immédiatement et qui contient, à titre d'exemple, une déontique explicite ou un adjectif évaluatif. Si l'on pense à la réception et à la mise en pratique contemporaines possibles de ces instructions, cette force pragmatique ne doit pas être sous-estimée. L'application du modèle de Große s'avère donc tout à fait profitable, mais elle ne devrait idéalement pas être mise en œuvre « aveuglément », c'est-à-dire sans tenir compte du contexte et sans avoir conscience que le choix d'une certaine stratégie de verbalisation ne dit que très peu sur l'effet que celle-ci peut produire lors de la réception du texte.

De forts changements diachroniques n'ont guère pu être constatés dans les manuels, si ce n'est que les moyens d'expressions semblent tendre de plus en plus vers le pôle prescriptif dans les deux plus récents des secrétaires examinés. Cependant, compte tenu du nombre limité d'ouvrages examinés, il pourrait également s'agir de préférences individuelles aléatoires des deux auteurs. Il serait nécessaire de consulter d'autres manuels et autres traités méta-épistolaires afin de cerner une voie de développement avec plus de certitude.

Enfin, comme nous l'avons mentionné au début, seule une petite partie des manuels sélectionnés a pu être analysée, car des versions numériques intégrales de ces ouvrages permettant une consultation plus rapide ainsi que des analyses quantitatives (semi-)automatisées ne sont pas encore disponibles. Une idée pour un projet de recherche à venir serait justement la création et l'analyse de ces versions numérisées (par exemple à l'aide de logiciels d'annotation tels que *MaxQDA*) car celles-ci seraient capables de fournir des résultats encore plus détaillés. Par exemple, l'annotation automatisée de toutes les caractéristiques linguistiques citées pourrait permettre de déterminer (1) s'il existe des préférences pour certaines séquences ou certaines combinaisons de ces moyens de verbalisation, (2) si leur proportion diminue ou augmente au cours d'une même œuvre, et (3) quelles sont les différences quantitatives relatives au langage des différents manuels. Finalement, grâce à la détection automatisée de la fréquence des mots, il resterait à vérifier s'il existe éventuellement d'autres lexèmes qui ne sont pas encore mentionnés dans le modèle de Große, mais qui sont également caractéristiques du discours normatif méta-épistolaire. Voilà donc de belles opportunités pour de futures recherches.

Références

Sources primaires

Adam, Nathanael (1628), *Le secretaire françois. Enseignant quelle doit estre sa personne, & son institution pour se rendre capable d'une telle dignité*, Rouen, Claude Le Vilain.

Fenne, François de (1684), *Le Secrétaire à la Mode reformé ou Le Mercure Nouveau Contenant les lettres Choisies des plus beaux Esprits de ce Tems. Avec une nouvelle Instruction à écrire des lettres, & VI. Entretiens de la Civilité*, Leyde, Jacques Hackius.

Grimarest, Jean Léonor le Gallois de (1709), *Traité sur la manière d'écrire des lettres et sur le cérémonial : Avec un Discours sur ce qu'on appelle Usage, dans la Langue Françoise*, Paris, Jacques Estienne.

Jacob, Paul (1646), *Le Parfait Secrétaire ou La Manière d'escire et de respondre à toute sorte de Lettres, Par Preceptes & par Exemples*, Paris, Antoine de Sommaville.

Milleran, René (1690), *Lettres familières, galantes, et autres, sur toutes sortes de sujets, avec leurs Réponses ; divisées en IV. Parties, Seconde Édition, Reveuë, corrigée, & augmentée de pres de cent Lettres*, Lyon, chez l'auteur.

Puget de La Serre, Jean (1650), *Le Secrétaire à la Mpde, Augmenté d'une instruction d'escire des Lettres ; cy devant non imprimée. Plus D'un Recueil de Lettres morales des plus beaux esprits de ce temps. Et des Complimens de la Langue Françoise*, Amsterdam, Elzevier.

Sources secondaires

Ayres-Bennett, Wendy (2018), « Introduction », dans Claude Favre de Vaugelas, *Remarques sur la langue françoise*, Édition de Wendy Ayres-Bennett, Paris, Classiques Garnier, p. 7-210.

Ayres-Bennett, Wendy (2019), « From Haugen's codification to Thomas's purism. Assessing the role of description and prescription, prescriptivism and purism in linguistic standardization », *Language Policy*, n° 19, p. 183-213.

Ayres-Bennett, Wendy (2025), « Linguistic ideologies, personae and practices in seventeenth-century France », *Journal of Historical Sociolinguistics*, n° 11.1, p. 97-129.

Ayres-Bennett, Wendy et Magali Seijido (2011), *Remarques et observations sur la langue française. Histoire et évolution d'un genre*, Paris, Classiques Garnier.

Caron, Philippe (dir.) (2004), *Les remarqueurs sur la langue française du XVI^e siècle à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

- Dauphin, Cécile (1991), « Les manuels épistolaires au XIX^e siècle », dans Roger Chartier (dir.), *La correspondance. Les usages de la lettre au XIX^e siècle*, Paris, Fayard, p. 209-272.
- Dauphin, Cécile (2000), *Prête-moi ta plume... Les manuels épistolaires au XIX^e siècle*, Paris, Kimé.
- Fournier, Nathalie (2004), « Le discours des grammairiens au XVII^e siècle », *Littératures classiques*, n° 50, p. 167-196.
- Große, Sybille (2008), « La Révolution et l'évaluation des manuels épistolaires : un secrétaire révolutionnaire ? », dans Sybille Große et Cordula Neis (dir.), *Langue et politique en France à l'époque des Lumières*, Frankfurt am Main, Domus Editoria Europaea, p. 83-98.
- Große, Sybille (2011), « L'évolution des manuels épistolographiques français en tant que traités normatifs », dans Sonia Branca-Rosoff, Jean-Marie Fournier, Yana Grinshpun et Anne Régent-Susini (dir.), *Langue commune et changement des normes*, Paris, Honoré Champion, p. 239-252.
- Große, Sybille (2017), *Les manuels épistolographiques français entre traditions et normes*, Paris, Honoré Champion.
- Große, Sybille (2023), « Le discours normatif dans les Secrétaires du XVII^e siècle », dans Cécile Lignereux (dir.), *Les Rituels épistolaires (XVI-XVIII^e siècle)*, Paris, Classiques Garnier, p. 77-92.
- Joseph, John Earl (1987), *Eloquence and power : The rise of language standards and standard languages*, London, Pinter.
- Kibbee, Douglas A. (2011), « Liberté et tyrannie dans le discours normatif », dans Sonia Branca-Rosoff, Jean-Marie Fournier, Yana Grinshpun et Anne Régent-Susini (dir.), *Langue commune et changement des normes*, Paris, Honoré Champion, p. 45-60.
- Lignereux, Cécile (dir.) (2023), *Les Rituels épistolaires (XVI-XVIII^e siècle)*, Paris, Classiques Garnier.
- Lodge, Anthony (1993), *French : From dialect to standard*, London, Routledge.
- Marzys, Zygmunt (2004), « Des remarques avant les remarques ? Les Hypnomeses de Gallica lingua d'Henri Estienne et les Remarques sur la langue françoise de Vaugelas », dans Philippe Caron (dir.), *Les remarqueurs sur la langue française du XVI^e siècle à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 35-44.
- Milhe Poutington, Gérard (2004), « Les effets de norme chez Meigret », dans Jean-Claude Arnould et Gérard Milhe Poutington (dir.), *Les normes du dire au XVI^e siècle, Actes du colloque de Rouen (15-17 novembre 2001)*, Paris, Honoré Champion, p. 189-201.
- Müller, Bodo (1985), *Le français d'aujourd'hui*, Paris, Klincksieck.
- Siouffi, Gilles (2003), « Le regard des grammairiens », dans Bernard Combettes (dir.), *Évolution et variation en français préclassique*, Paris, Honoré Champion, p. 19-67.

Siouffi, Gilles (2010), *Le Génie de la langue française. Études sur les structures imaginaires de la description linguistique à l'Âge classique*, Paris, Honoré Champion.

Siouffi, Gilles (2019), « Ambiguïtés de la norme et réticences face à la prescription à la fin du XVII^e siècle en France », *Histoire Épistémologie Langage*, n° 41.2 p. 25-40.

Siouffi, Gilles et Agnès Steuckardt (dir.) (2001), *La norme lexicale*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée.

Siouffi, Gilles et Agnès Steuckardt (dir.) (2007), *Les linguistes et la norme, Aspects normatifs du discours linguistique*, Bern, Peter Lang.